

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 370

présenté par

Mme Pompili, M. Molac, M. de Rugy, M. Baupin et Mme Duflot

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l’alinéa 5, substituer aux mots :

« et Lorraine »

les mots :

« , Lorraine et Champagne-Ardenne ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 11.

III. – En conséquence, après l’alinéa 16, insérer l’alinéa suivant :

« - Picardie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de ne pas fusionner les régions Picardie et Champagne-Ardenne. La Picardie ne serait pas fusionnée avec une autre région, tandis que la Champagne-Ardenne rejoindrait la Lorraine et l’Alsace pour former une « région grand Est ».

Fusionner les régions Picardie et Champagne-Ardenne ne répond pas à une logique historique ou culturelle. Le territoire qui serait ainsi formé ne permettrait pas de relever les défis actuels et à venir, ni de mener des politiques cohérentes répondant aux besoins des populations en termes de formation, de développement économique ou de transports.

Si des liens existent, ceux-ci se font essentiellement entre l'Aisne pour la région Picardie et la Marne ou les Ardennes pour la région Champagne-Ardenne. Par contre, il n'y a pas de connexion avec la Haute-Marne ou l'Aube.

Ces régions « fusionnées » formeraient ainsi une région sans cohérence territoriale qui serait de taille supérieure à la plupart des régions européennes.

S'il est bienvenu de renforcer les coopérations inter-régionales, une fusion entre Champagne-Ardenne et Picardie semble donc contraire aux intérêts des territoires et populations.